

LES POSSESSEURS DE LA TOUR DE NEUVILLE

Le 27 février 2022

La Tour de Neuville, maison forte appelée jadis la Tour de l'Oriol, était dans la féodalité un fief dépendant de la puissante seigneurie de Fromente, avec justice moyenne et basse. L'un de ses revenus consistait en la perception d'un péage, en contrepartie de la sécurisation du passage de la rivière d'Ain, que ce soit pour la traverser ou la naviguer. Au XVII^e siècle ces péages étaient partagés entre les seigneurs de Châteauevieux et de la Tour de Neuville, à la suite de transactions antérieures¹dont :

- un contrat de vente faite par BERTHET de la Roche² de Neuville le 9 mai 1370 au profit de Humbert de LA BALME seigneur de Fromente, de la quatrième partie lui appartenant, dans les droits de tribut, pontonnage, port et péage qui se percevait au port de la Roche près de Neuville sur Ain moyennant 25 florins d'or.
- un contrat de vente du 23 juin 1469, d'un autre quart du port et péage de Neuville sur Ain, et des droits en dépendant, par Claude ORIOL, au profit de Georges COCY seigneur de Châteauevieux, moyennant 220 florins d'or.

Devenue de compétence royale, la perception de la taxe portuaire par les seigneurs locaux fut interdite par arrêt du Conseil d'État du 8 juillet 1732 ; seule celle prise sur le bac resta en l'état, mais aux conditions fixées par un autre arrêt du 26 août 1732.

On a coutume de situer la maison forte primitive à Neuville-le-Haut, dans la partie supérieure septentrionale de la placette du pèse-lait, en bordure ouest du quartier appelé *la Ville*, lieux où se remarquent encore des éléments de construction de l'époque moyenâgeuse ; cette hypothèse est avancée dans le pré-inventaire édité en 1989. En effet, le toponyme *la ville*, ne désigne pas obligatoirement un village fortifié, et l'*ecclesia S. Martini de Novavilla* est antérieure à l'an 1090³.

Samuel GUICHENON écrivait, en 1650, à propos de la Tour de Neuville :

Parce que cette Maison est dans le Village de Neuville sur Ain, elle s'appelle Tour de Neuville ; elle se nommait autrefois la Tour de Loriol à cause qu'elle appartenait d'ancienneté à ceux de la Maison de Loriol seigneurs d'Asnières, & de Gerlan ; elle sortit de leur famille par la vente qu'en fit Antoine de Loriol, écuyer seigneur de Gerlan, à Jean de Molan écuyer, le fils duquel est Louis de Molan écuyer aujourd'hui vivant, et seigneur de la Tour de Neuville ; il n'y a que fief, la maison, en l'état qu'elle se voit à présent, a été bâtie par Jean & Louis de Molan père & fils.

La Tour de Neuville se serait donc bien située *dans le village*, et non vers le port, avant que Jean de MOLLAN et son fils, firent construire maison noble qui se tenait à l'emplacement actuel du

1 Sources : Arrêt du Conseil d'État du 8 juillet 1732, qui supprime les droits de péage prétendus par le seigneur de Châteauevieux sur la rivière d'Ain au lieu de Neuville, dépendant de la baronnie de Fromente en Bresse, Gallica.bnf.fr.

2 **La Roche** : Ancien lieu dit de la commune de Neuville-sur-Ain. *En rochi, juxta rippariam yndis ex oriente*, 1449, Arch. Ain, H 801 (Voir E. Philippon). Il pourrait s'agir du lieu dit *Sous Roche* actuel, puisque sur la rive orientale.

3 Voir Marie Claude Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*.

château de la Tour, tel qu'elle figure en 1765 sur l'extrait de plan dressé pour les études du pont. L'inventaire des biens de César de MOLLAN, dressé en 1684, confirme, s'il était nécessaire, que le train de vie des sieurs de MOLLAN nécessitait beaucoup d'espace.

Les LORIOL, les plus anciens propriétaires connus ont donné leur nom, au fief et à la tour.



1 – Extrait de plan dressé vers 1765 tiré de la série C, conservée aux Archives départementales de l'Ain. A droite et mi-hauteur du plan : la Tour de Neuville et son jardin au sud

LES LORIOL

Guillaume de LORIOL, fils de Jean, damoiseau vivant en 1400, et Guillemette de la ROCHE, possédaient le fief dans la première moitié du XV^e siècle, dit Samuel GICHENON. Cependant, la généalogie qu'il a établie ne démontre pas comment s'est effectuée la transmission de la Tour de LORIOL aux BOISSIER, famille noble qui prit le titre des seigneurs de LORIOL et eut des liens avec la république de Genève. La publication faite en 1946, par l'Armorial Valaisan¹, paraît plus

1 Armorial Valaisan, publié par les Archives cantonales, Orell Füssli arts graphiques SA, Zurich, 1946.

crédible. Voici donc ce qu'ont publié les Archives cantonales Valaisannes sur cette famille très impliquée dans l'histoire de la Bresse savoyarde :

« **de LORIOL.**

Oriolus, Orioli, Horioli, d'Oriol.

*Famille noble de Bresse, à laquelle appartenait **Jean**, fils de Jacques, seigneur de Châles, président du Conseil ducal de Savoie, et de Marie de Virieu ; curé de Rillieu (Ain) 1458, acolyte puis familier pontifical, chanoine de St-Paul de Lyon 1462, conseiller et maître des requêtes du roi de France, chanoine de Vienne, de Genève, protonotaire apostolique, procureur à Rome de l'Evêque de Genève, Antoine Champion 1490, prieur de Neuville (-les-Dames, Ain), de Bellentre 1484-86, de St-Pierre de Brou 1487 qu'il échange en 1505 contre la cure de Bourg, administrateur de la Prévôté du St-Bernard nommé par Innocent VIII 24 avril 1491, puis par Alexandre VI 2 mai 1494, le reste jusqu'à sa mort, avec noble François Chabaud ou Chabod, Docteur in utroque, comme vicaire général de la Prévôté (cité comme tel 1496), sacristain du prieuré clunisien de St-Victor de Genève (1498) ; Loriol ou Oriol est encore administrateur de l'Abbaye d'Abondance et de la seigneurie de St-Gingolph vers 1496-1500, vicaire général de Genève 1496, administrateur de l'Évêché de Nice 1504 ; il commence la construction de la cathédrale Notre-Dame de Bourg, à laquelle il lègue 200 écus d'or ; décédé 1507.*

***Perronnette**, sœur du précédent, décédé 1495, dernière de la famille, avait épousé **Humbert Boissier**, d'une famille originaire de Ponsin en Genevois, reçue bourgeoise de Genève en 1448 ; leur fils **Jean**, décédé vers 1535, **seigneur de Neuville-sur-Ain**, de St-André de Bouchoux, de Verel, de Dullin, est appelé « **noble Jehan de Boissy dict de Loriol** » ; ce dernier nom resta seul à ses descendants, encore existants.*



Armes : d'azur, à la tour d'argent, senestrée d'un avant-mur du même ;

Variante : tour et mur maçonnés de sable, ouverts du champ ou de sable, champ de gueules.

Cimier : lion issant d'argent.

Devise : Deus fortissima turris.

Sources : Guichenon ; Galiffe et de Mandroy : Armorial Genevois ; Galbreath : Armorial Vaudois ; Dubois : « Ar-

moiries des Prévôts du St-Bernard ».

LES BOISSIER DE LORIOL

Armes : d'azur, à une tour d'argent, son avant-mur de même.

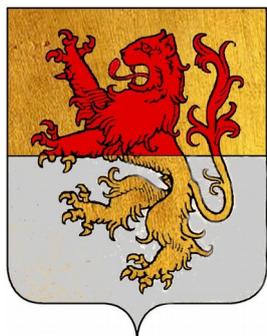
Jean BOISSIER de LORIOU, écuyer, seigneur de Verel, Dulin, Saint-André-le-Bouchoux et de la Tour de Neuville, secrétaire et procureur fiscal du duc de Savoie, épousa Laurence de TARLET¹, fille de Jean de TARLET, écuyer, seigneur d'Eguerande et de Marciat, et de Jeanne de Buysadan ; de ce mariage sont nés :

1. **Georges**, écuyer, qui fut seigneur de Saint-André-le-Bouchoux, d'Asnières, paroisse de Confrançon, et de Chaumergy, au Comté de Bourgogne.
2. **Antoine**, qui forma la branche des seigneurs de Gerlans et Corrobert, fiefs situés dans les Dombes. Il épousa Hélène BERGER : contrat de mariage du 5 janvier 1566, reçu Ragueau notaire².
3. Louise mariée à *Urbain*, seigneur de la Forest et du Châtelard.

Fin avril 1553, Laurence de TARLET, étant veuve, bailla au profit de Pierre et Michel DARME, *la moitié du port et péage de Neuville*³. Lors du dénombrement des vassaux de Bresse, en 1563, *Damoiselle Laurence de TARLET, dame de Saint-André-le-Bouchoux et de la maison forte de Neuville sur Ain, et noble Antoine de LORIOU son fils* déclarèrent *tenir la moitié du port et péage de Neuville-sur-Ain et plusieurs autres choses audit lieu*⁴... Le 2 avril 1567, elle fit aveu au duc de Savoie *du port et péage de La Roche et des radeaux passant par le port sur la rivière d'Ain*⁵.

Laurence de TARLET décédée, la Tour de Neuville fut vendue par ses fils. Elle passa ainsi à la famille de MOLLAN, originaire de Touraine.

LES MOLLAN



Armes : Parti d'or & d'argent d'un lion de gueules & d'azur sur le tout.

Devise : En force et féaulté

Inspirons-nous de la généalogie établie par Samuel GUICHENON.

Jean de la GUILLE, dit de MOLLAN, arriva en Bresse où il eut plusieurs emplois pour le service de Son Altesse de Savoie, dont il reçut ses lettres de noblesse données à Turin le 20 février 1593⁶.

1 Sources : Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, Jacques Augustins Galiffe, 1829.

2 Source : *Recueil généalogique suisse, tome 1*, Genève, 1902.

3 Sources : *Arrêt du Conseil d'État du 26 août 1732, qui maintient le sieur de Marron en qualité de seigneur de la Tour de Neuville, dans la moitié d'un droit de bac sur la rivière d'Ain, au port de la Roche-Neuville en Bresse, généralité de Dijon*, Gallica.bnf.fr.

4 Source : Archives départementales de Côte d'Or, recueil de Peincedé-B12014-f°458-Dénombrement des vassaux de Bresse 2e volume, f°264.

5 Sources : *Arrêt du Conseil d'État du 26 août 1732, qui maintient le sieur de Marron en qualité de seigneur de la Tour de Neuville, dans la moitié d'un droit de bac sur la rivière d'Ain, au port de la Roche-Neuville en Bresse, généralité de Dijon*, Gallica.bnf.fr.

6 Source : Archives départementale de la Côte-d'Or, B 548-Registre de la Chambre des comptes de Chambéry, fol. 1277. Également : Archives de l'Ain, 1B 1197, inventaire de 1684. Cote 64.

Jean de la GUILLE, seigneur de MOLLAN, acheta la maison *appelée la Tour de Neuville, avec ses dépendances à Georges et Antoine de LORIOI* frères écuyers, seigneurs de Saint-André le Bouchoux et de Gerlan, par contrat signé LAURENT du 28^e de mars 1571¹.

Le 6 avril 1571, Jean de la GUILLE passa un accord avec Claude de CHÂTEAUVIEUX sur trois points : le droit de moulin sur la rivière d'Ain ; la justice moyenne et basse dans le lieu de Neuville ; le bois qui s'arrêtait *rière* la pièce de l'Isle².

Jean de la GUILLE, seigneur de MOLLAN, se faisait appeler parfois Jean de MOLLAN. Il se maria le 26 juin 1571, avec Aynarde de MAUBEC et fit hommage au Duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, au Monastère de Brou le 22 octobre 1577.

De ce mariage il sont nés :

1. César, écuyer, décédé à la guerre.
2. Louis, qui suit.
3. Marguerite, femme de Jean de VERJON, baron de Mornay, puis de Gaspard de MALY-VERT, écuyer, seigneur de Conflans, de Réoux, de Challes & de Corseissiat.
4. Louise.
5. Charlotte femme de François MIGNOT, écuyer, seigneur de la Balme d'Enchays, etc.
6. Catherine de MOLLAN mariée à Jacques de SEYTURIER, écuyer, seigneur de Serrières & de Lyonnières.

Jean de MOLLAN passa des baux *du quart du port et péage de la Roche* les 20 février 1583, 18 mai 1586, 10 février 1589 et 23 avril 1592, au profit des nommés DARME³.

Dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, publié en 1904 par le Ministère de l'instruction publique, on trouve, à l'alinéa 2189, la mention d'une pièce qui fut à l'origine de l'acheminement des eaux sortant en bas de l'église, dans le but d'éviter les ravineurs destructeurs qu'elles produisaient :

Permission donnée par Michel Darmes, dit Rigolin, de Neuville-sur-Ain, à Jean de la Guille, dit de Mollan, seigneur de la Tour de-Neuville « de passer et conduire l'eau défluante en tout temps par le chemin public tendant de l'église dudict Neuville au port dudict lieu », en un pré dudict seigneur appelé « Laz Combaz, par un terrel ou rigole. » 6 décembre 1573. Expédition originale. XVI^e siècle. Papier. 2 feuillets. 290 sur 185 millimètres. Demi-reliure bradel.

Le 3 septembre 1592, Jean de la GUILLE de Mollan se remaria avec Étienne-Françoise du BREUL fille de Bertrand du BREUL chevalier, seigneur de la Bâtie sur Cerdon & de Louise du Châtelard ; il testa le 5 novembre 1595.

Louis de la GUILLE, seigneur de MOLLAN, son fils, écuyer, lui succéda.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 1B 1197, *Inventaire de la Tour de Neuville*, de 1684.

2 Ibidem. Cote 68.

3 Sources : *Arrêt du Conseil d'État du 26 août 1732, qui maintient le sieur de Marron en qualité de seigneur de la Tour de Neuville, dans la moitié d'un droit de bac sur la rivière d'Ain, au port de la Roche-Neuville en Bresse, généralité de Dijon*, Gallica.bnf.fr.

Après le Traité de Lyon, la noblesse et les privilèges de Louis de MOLLAN sont contestés. On veut le contraindre à payer la Taille. Mais un arrêt de la cour de Dijon du 21 juin 1610 le rétablira dans ses droits.

En 1604 les héritiers de Jean de MOLLAN (entre autres) sont en procès par-devant la cour de Dijon avec Noble Prosper BACHOD de *Saint-Jean-de-Vieu*¹. Le 16 mars 1607 Louis de MOLLAN amodie *la moitié du port et péage de Neuville lui appartenant*, au profit de François et Antoine DARME, pour trois années, moyennant 150 livres tournois par an².

Louis de MOLLAN épousa Jeanne de SAINTE-COLOMBE du PINEY le 4 mars 1612³ ; ils eurent pour enfants :

1. **César**, écuyer, Enseigne, lieutenant, puis capitaine au Régiment d'Enghien, il fut blessé d'une mousquetade au travers du corps, au combat de Fribourg en Brisgau. Il épousa Scholastique D'ANGEVILLE.
2. Hector, écuyer qui a été longtemps lieutenant du Sieur de SAINT-MICAUT, puis de son frère César de MOLLAN, dans le même régiment ; il fut tué à la Bataille de Nordlingen.
3. François, écuyer, lieutenant de César de MOLLAN, son frère, au même régiment d'Enghien.
4. Marguerite, religieuse à Paray-le-Monial.
5. Louis, religieux de Saint-Anthoine de Viennois.
6. Renée, épouse d'Alexandre de PONCETON, écuyer, seigneur de la Franchise en Dombes⁴.

César de la GUILLE seigneur de MOLLAN, fut marié à Éléonore Scolastique d'ANGEVILLE en 1655, contrat du 19 janvier⁵ ; ils eurent⁶ :

1. Barthélemy, « mineur de 25 ans » en 1684⁷ ;
2. Marie âgée de 23 ans en mars 1684, qui sera mariée à Jean-Joseph de DIGOINE, seigneur de Bourg-Saint-Christophe ;
3. Anna, religieuse en l'abbaye de Bons ;
4. Clauda, religieuse parmi les dames de Neuville (-les-Dames).

César de MOLLAN jouissait d'une importante fortune qui lui permettait de prêter beaucoup d'agent et ainsi d'asseoir sa notoriété en acquérant des biens.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1497, f°9.

2 Source : *Arrêt du Conseil d'État du 8 juillet 1732, qui supprime les droits de péage prétendus par le seigneur de Châteauevieux sur la rivière d'Ain au lieu de Neuville, dépendant de la baronnie de Fromente en Bresse*, Gallica.bnf.fr.

3 Date du contrat de mariage reçu Reynaud, notaire royal (Source : Archives de l'Ain, 1B 1197, inventaire de 1684).

4 Contrat de mariage reçu Gobinet à Ambronay du 25 septembre 1649 (Source : Archives de l'Ain, 1B 1197, inventaire de 1684. Cote 76).

5 Source : Archives de l'Ain, 1B 1197, inventaire de 1684. Cote 71.

6 Source : Archives de l'Ain, 1B 1197, inventaire de 1684.

7 Source : Archives départementales de l'Ain, B 268, *Curatelle à Barthélemy de MOLLAN, écuyer, seigneur de La Tour de Neuville-sur-Ain, fils de César de MOLLAN, conférée à son cousin germain Claude-François de Lyobard, seigneur de Brion*. 1B 1196 : *Scellés de César de Mollan, à la Tour de Neuville*, en 1683 .

Le 28 décembre 1666 il acquit aux enchères du ban de Cour de Fromente, pour 4700 livres, tous les biens de l'hoirie de feu sieur Claude Griffon, recepveur des Deniers Royaulx de Bresse, situés à Neuville sus Ains tant en deça qu'au dela de la rivière d'Ains¹ : les deux granges de Fromente et Planche, avec fourrages et bestiaux, pour 2000 livres, et les biens de Neuville avec tous les droits noms raisons et actions, non détaillés, pour 4700 livres. Le 30 décembre, il renonça à enchérir sur l'offre de Girard BOES qui emporte le domaine de Saint-André-sur-Suran pour 2370 livres ; il l'acquerra plus tard.

Le 4 octobre 1683 il adressa une requête à l'Intendant de Bresse pour la réparation d'un certain pont sur la rivière d'Ain, probablement en bois². Ce pont, qui fut sans aucun doute éphémère, avait probablement remplacé le bac payant tenu par le seigneur.

Les MOLLAN possédaient, dans l'église paroissiale de Neuville, une chapelle placée sous le vocable de Saint-Catherine, et une autre au premier étage de la maison forte, placée sous le vocable de Notre Dame³. Un aumônier ou un prêtre y officiaient ; On y trouve Messire JOMAINÉ prêtre de Pont-d'Ain, à la fin du XVII^e siècle.

Voici ce que rapportaient les métairies ou granges⁴ appartenant à César de MOLLAN lorsqu'il décéda à Neuville le 4 décembre 1683⁵ :

- La Grange de Saint-André, tenue par le granger Claude MOLARDON : 200 livres ;
- Celles de Fromente et Planche, par Claude GUICHARD : 100 livres, et Abraham CLERET : 120 livres ;
- Celle de la Roche, appelé plus tard la Grange Mollard, par Claude CLERET : 80 livres ;
- Celle proche la maison, par Marc Antoine REY : 120 livres ;
- Celle de Barbasan, par Georges MOLARDON : 80 livres.

Soit un total de 700 livres.

Dans la cave de la Tour, on comptait 50 tonneaux de vin ; les écuries abritaient deux juments servant à tirer le carrosse, un cheval, un poulain, une autre jument et un étalon appartenant au jeune Barthélemy de Mollan ; s'y tenaient aussi deux vaches. La basse-cour et le pigeonnier étaient bien garnis. Les domestiques étaient nombreux : l'opulence régnait.

Barthélemy de la GUILLE seigneur de MOLLAN, écuyer, seigneur de la Tour de Neuville, fut marié à Claudine SEYVERT de la VERNÉE ils eurent⁶ :

1. Barbe Louise Gabrielle, ondoyée à Neuville le 13 juin 1686, baptisée le 5 janvier 1687 ;
2. Joseph Philibert, né et ondoyé à Neuville le 21 août 1688, baptisé le 4 octobre 1690 à Neuville ;
3. Gaspard François, né et ondoyé à Bourg-en-Bresse le 03 mars 1690, baptisé à Neuville le même jour que son frère aîné ;
4. Un enfant âgé de dix jours, mort à Neuville en 1691 ;

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 1B 1193.

2 Source : Archives départementales de l'Ain, 1B 1197, inventaire de 1684. Cote 43.

3 Ibidem. Cotes 56 et 84.

4 Ibidem. Fin du document.

5 Sources : Archives départementales de l'Ain, 1B 1196, Scellés de César de Mollan à la Tour de Neuville.

6 Sources : Registres paroissiaux de Neuville-sur-Ain.

5. Honoré baptisé à Bourg-en-Bresse le 5 septembre 1695 ;
6. Aimée-Jeanne baptisée à Bourg-en-Bresse le 5 décembre 1700, décédée à Neuville le 16 novembre 1702.

Le registre des audiences au présidial de Bourg¹ recense plusieurs procès impliquant le sieur de MOLLAN : en 1686, avec la dame de VAUGRINEUSE ; avec les héritiers d'Emmanuel BOTTEX ; avec les dames de la Charité hospitalières de Bourg ; en 1688, avec dame Louise GUÉRIN, veuve de monseigneur l'intendant BOUCHU, aussi avec dame Anne du BREUIL, veuve du sieur de MONTFERRAND ; et encore avec sa sœur Marie, femme du seigneur du Bourg-Saint-Christophe, à propos de titres royaux. Ces nombreuses dépenses sont peut-être une des causes du déclin de la Tour de Neuville, car il ne semble pas que César de MOLLAN ait laissé des dettes à sa succession ?

Lors de la montre² de 1689, le jeune Barthélemy de Mollan *tenta d'apitoyer le lieutenant du Roi en déclarant n'avoir « ny argent ny chevaux, ny aucun fief considérable » et ne posséder que sa tour qui ne lui rapportait que vingt livres de rente annuelle*³. De peu de crédit, il fut déclaré bon pour le service armé du roi, dans l'arrière-ban, c'est-à-dire le corps des arrières-vassaux. Même si les déclarations du seigneur de la Tour de Neuville étaient probablement en partie inexactes, il semblerait que la fortune amassée par son père ait fondu rapidement !

Les biens du sieur de MOLLAN, dont le péage, furent saisis en mai 1701, puis mis en adjudication au ban de la cour de la Châtellenie de Bourg-en-Bresse le 8 juin. Ils furent adjugés au profit du très fortuné Gaspard COZON d'Ambronay, avocat en parlement, élu en l'Élection de Bugey⁴.

GASPARD COZON

Ce dernier accorda un bail de six ans à Antoine GERIN, pour diverses choses, dont la moitié du port de Neuville, le 13 octobre 1707. Lorsque Gaspard COZON décéda, le 7 juin 1726, la Tour de Neuville passa à son neveu, Charles-Emmanuel de MARRON.⁵

LES MARRON DE MEILLONNAS

Charles-Emmanuel de MARRON prorogea par trois fois le bail, pour le bac du port, moyennant 50 livres par an, en 1713, 1719 et 1726, chaque fois pour six années.

Le 20 octobre 1728, le Sieur de MARRON et le Sieur de CHÂTEAUVIEUX déclarèrent qu'ils avaient fixé les droits de passage de la manière suivante :

- 1 sol pour un homme à pied ;

1 Source : Archives départementales de l'Ain, B 317 ; B 320, f°60.

2 **Montre** : revue militaire.

3 Extrait de *La vallée du Suran*, Paul Cattin, Bourg, 1982. Archives de l'Ain, série B.

4 Sources : *Arrêt du Conseil d'État du 26 août 1732, qui maintient le sieur de Marron en qualité de seigneur de la Tour de Neuville, dans la moitié d'un droit de bac sur la rivière d'Ain, au port de la Roche-Neuville en Bresse, généralité de Dijon*, Gallica.bnf.fr.

5 Sources : *Arrêt du Conseil d'État du 26 août 1732, qui maintient le sieur de Marron en qualité de seigneur de la Tour de Neuville, dans la moitié d'un droit de bac sur la rivière d'Ain, au port de la Roche-Neuville en Bresse, généralité de Dijon*, Gallica.bnf.fr.

- 2 sols pour un cavalier ;
- 3 sols pour un barrot ou charrette ;
- 4 sols pour un chariot à deux chevaux ;
- 5 sols à trois chevaux ;
- 1 sol pour chaque tête de gros bétail ;
- 6 deniers pour chaque cochon
- 3 deniers pour chaque mouton ;
- en cas de crue de l'Ain : le batelier se fait payer de gré à gré en fonction du temps passé et du nombre d'hommes employés.



Armes : *D'or, au marronnier de simple terrassé de sable et placé entre deux fontaines jaillissantes d'argent et deux marrons de sinople.*

D'après le RÉVÉREND du MESNIL, les MARRON seraient originaires de l'État de Gênes.

Voici un extrait de la généalogie établie par Élysée SÉRÉSIN¹ à propos des MARRON de MEILLONNAS :

Charles-Emmanuel DE MARRON, seigneur de la Tour de Neuville, fut baptisé à Ambronay, le 4 avril 1677. D'abord avocat au Parlement de Bourgogne, résidant à Dijon, il semble avoir été plus tard receveur des consignations de Bresse après son frère Hugues qui lui aura légué cette charge. Il est désigné dans les actes les plus anciens comme baron de Béost, terre qu'il s'était fait adjuger, le 22 juillet 1726. Il eut, à ce sujet, un long procès avec un sieur SOUDAN, dit RAMOZ, homme de très mauvaise foi, qui avait été baron de Béost. Il vendit plus tard cette terre. Quant à la seigneurie de la Tour de Neuville, elle fut léguée à Charles-Emmanuel par son oncle maternel, Gaspard COZON, élu en l'élection de Belley, dont la fortune était considérable. C'est ce même Gaspard COZON qui légua la terre de Belvey à Marie-Alexandre MARRON et des biens importants en Bugey à Nicolas.

La terre de la Tour de Neuville avait été adjugée à Gaspard COZON devant la cour de la châtellenie de Bourg, le 8 juin 1701 : elle venait de César et Barthélémy DE MOLAND : au Moyen Âge, elle avait appartenu aux Loriol. Charles-Emmanuel épousa Constance DARGENT dont il semble n'avoir eu qu'un fils, Gaspard-Constance-Hugues² qui suit.

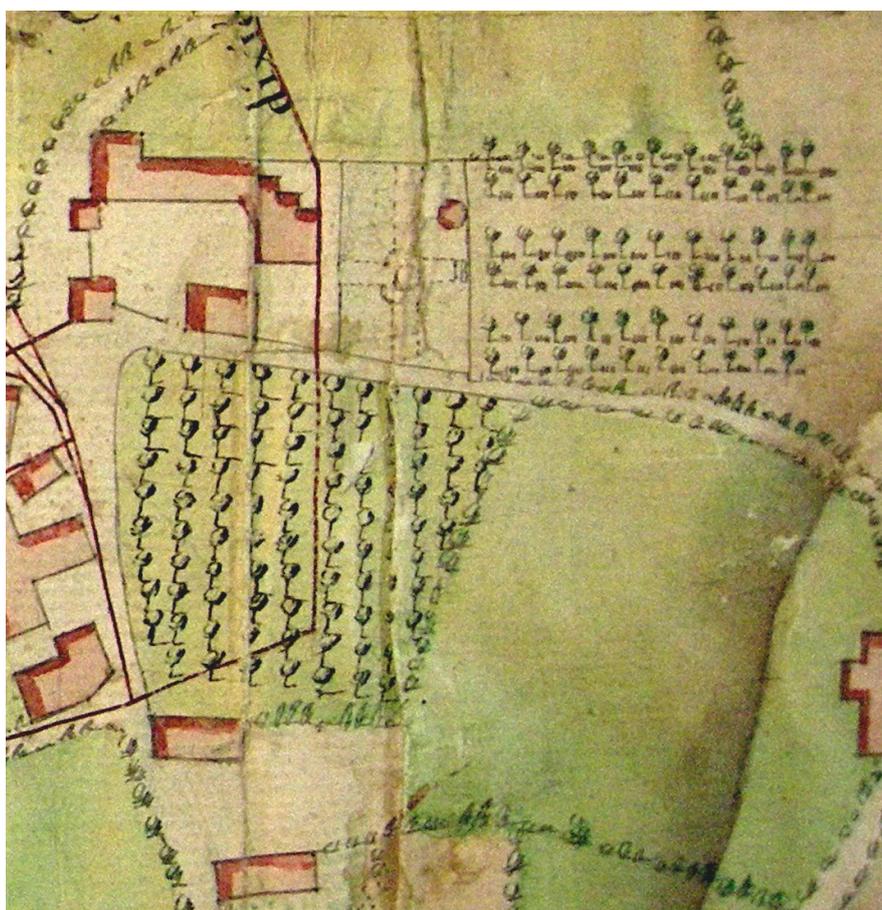
Gaspard-Constance-Hugues DE MARRON³, seigneur de la Tour de Neuville, baron de Meillonas, ondoyé, le 17 septembre 1716, baptisé 16 ans après !!! le 5 octobre 1731, à l'église Notre-Dame de Dijon, épouse en cette ville (paroisse Saint-Jean), le 1er février 1752, Marie-Anne CARRELET DE LOISY, fille d'Antoine CARRELET DE LOISY, receveur général des

1 Les Reynold Sérésin et leurs alliés, généalogie de 32 familles de Bresse Bugey, Imprimerie Darantière, 1908.

2 Il est possible cependant que les religieuses de Bon, nommées dans le testament d'Hugues, soient les filles de Charles-Emmanuel. L'une d'elles, Claude-Françoise de Marron, ancienne abbesse de Bon, près de Belley, née à Champagne-sur-Vingeanne, le 23 octobre 1713, est décédée à Bourg, le 24 floréal an VIII (1800), âgée de 87 ans.

3 C'est lui qui fit construire à Bourg le bel hôtel de Meillonas et créa la faïencerie artistique de Meillonas, installée dans le vieux château.

finances de Bourgogne et Bresse et de Marie-Marguerite ANGLARD¹. Deux fils sont nés de cette union : Antoine-Bernard-Constant, qui suit ; et Pierre-Marie-Gabriel DE MARRON DE SANCIAT, né à Bourg, en 1760, officier de marine, qui épouse, le 13 février 1785, Marie-Charlotte-Françoise-Sophie MARRON DE BELVEY, fille de Marie-Agricole MARRON DE BELVEY et d'Anne BUYNAND DES ECHELLES.



2 – Détail de l'extrait du plan représentant la Tour de Neuville en 1765, avec ses écuries au nord-est, son corps de logis donnant au nord sur la cour et le jardin, son pigeonnier au sud. En bas, les deux bâtiments de la Grange Delaporte

Antoine-Bernard-Constant DE MARRON, baron de Meillonas, seigneur de la Tour de Neuville, naquit en 1753. Il entra comme volontaire au régiment de Mestre de Camp, le 15 mai 1768, premier sous-lieutenant de la compagnie Mestre de Camp, le 15 juin 1769, capitaine en pied au même régiment, le 7 avril 1774, capitaine commandant le 11 juin 1779, major à Royal-Dragons, le 26 novembre 1788, chevalier de Saint-Louis, en 1790. Il épousa à Dijon, par contrat

1 Antoine Carrelet de Loisy avait épousé, le 22 novembre 1723, Marie-Marguerite Anglard. Sa fortune fut estimée à plus de deux millions, lors de sa mort survenue le 12 septembre 1777. Son fils Bénigne-Antoine Carrelet, qui avait épousé Mlle Espiard de Clamerey, fut avantagé par ses parents dans de telles proportions, qu'il s'ensuivit un long et retentissant procès entre lui d'une part, sa sœur Catherine-Louise-Bernarde, femme de M. Dubu de Longchamp, et son neveu Antoine-Bernard-Constant de Marron de Meillonas, héritier de sa mère Marie-Anne Carrelet de Loisy.

du 24 novembre 1788, Marie-Henriette-Charlotte DU PORT DE LORIOU, fille d'Alexandre-Marie-Élysée du Port, comte de LorioU, et de dame Marie-Magdeleine DE CALVIÈRE, née à Avignon, le 2 février 1764, décédée à Dijon, le 27 juillet 1843¹. Le baron de Meillonas était un officier très intelligent et fort instruit. Esprit libéral il se montra, au début de la Révolution, partisan de sages réformes ; il n'en fut pas moins victime des passions révolutionnaires. Arrêté par ordre d'ALBITTE, il fut traduit avec dix-sept autres personnes devant la commission révolutionnaire de Lyon, le 26 pluviôse an II (14 février 1794) ; quinze furent condamnés à mort et parmi eux MARRON DE MEILLONAS, son cousin MARRON DE BELVEY, VARENNE DE FENILLE, PERRUQUET DE BÉVY, l'avocat BALLEYDIER, l'ancien constituant POPULUS, etc.

Il laissa deux héritiers mineurs : Alexandre Marie François et Charles Marie Bernard.

La Grange de La Roche en 1772

La Grange de La Roche, lieu appelé aujourd'hui la Grange Mollard, fut impactée par les travaux de construction de l'allée des Tilleuls : la levée fut piquetée au nord des bâtiments, alors qu'auparavant le chemin passait au sud ; voir le plan 1 ; les travaux durent fortement perturber l'organisation des exploitants du domaine qui se trouva coupé en deux parties. Malgré-tout, en 1772, les époux Étienne LOMBARD et Benoîte BRICAUD, signèrent un nouveau bail², suite au décès du père LOMBARD, fermier depuis 1752.

L'acte passé par le régisseur des terres du sieur MARRON, Anthelme HÉRITIER, rappelait que ce domaine se situait en Bugey, la rivière d'Ain matérialisant la limite avec la province de Bresse. Le bail comprenait les bâtiments, jardin, et cinquante mesures de semailles. Cette superficie de près de quatre hectares de terres labourées d'un même tenant, incluait dix mesures de plus que l'ancien bail, répartis par moitié au nord et au sud des anciennes terres. Quatre prés situés sous Chenavel étaient également loués. L'un, d'environ trois mesures, touchait du côté du matin les vignes et l'ancienne côte de Chenavel, et du soir la nouvelle route entre Saint-Jean-le-Vieux et Poncin. L'autre, d'environ cinq mesures, touchait du soir les chènevières de Gordon de Chenavel et autres. Le prix annuel se montait à 199 livres 19 sols 9 deniers et ... deux poulets, le tout payable comme de coutume, à la fête de saint Martin d'hiver, c'est-à-dire le 11 novembre de chaque année. En outre Messire Gaspard de MARRON avait fourni, en 1752, une paire de bœufs estimée à cent livres remboursables au taux de l'ordonnance royale, soit 5 % l'an. Les preneurs avaient à leur charge le maintien hors d'eau des bâtiments, les tuiles étant fournies par le propriétaire.

En 1813, le cadastre de Neuville attribuait aux héritiers du citoyen MARRON supplicié, un nombre important de fonds, dont la Tour de Neuville, la maison Griffon, la grange de Barbasan et la grange Delaporte. À l'établissement de l'état parcellaire et la matrice du cadastre de 1844, la propriété de la Tour de Neuville apparaît comme appartenant à la famille MARESTAN. Elle ne

1 Henriette du Port de LorioU, veuve du baron de Meillonas, épousa, en secondes noces, Pierre de Kolly de Montgazon, dont elle eut un fils Henri et deux filles Alexandrine et Esther qui épousèrent les deux frères, Alphonse et Théodore Reynold de Sérésin.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 3138, f°1757, Bail à ferme du domaine de La Roche par sieur Anthelme Héritier agent de Mr de Marron.

comprenait plus que les parcelles 825 à 829 de la section D ; l'acquisition avait été réalisée le 19 janvier 1843¹.

LES MARESTAN

Joseph Bruno Adolphe MARESTAN est né le 27 novembre 1813 à Virieu-le-Grand, fils de François et Marie-Françoise CHEVILLOTE, décédée et inhumée en 1844 au cimetière de Neuville. Il fut marié à Marie Élixa LUCOTTE le 4 mars 1840 à Lyon, mariage où l'on note la présence de Balthazar Augustin HUBERT de SAINT-DIDIER de Priay.

Ils eurent trois filles :

- Clothilde Élixa Adélaïde, née en 1841 à Priay, où demeurait son père, propriétaire ; mariée à Poncin en 1868 ;
- Blanche Marie Antoinette, née en 1842 à Priay, où demeurait son père, propriétaire ; mariée à Poncin en 1865 ;
- Eugénie Berthe Émilie, née en 1845 à Neuville, où demeurait son père, propriétaire.

En 1845, 1846 et 1847, Joseph Bruno Adolphe MARESTAN habitait à Neuville, et vendait des fonds provenant de ses parents sur la commune de Priay, dont plusieurs à Balthazar Augustin HUBERT de SAINT-DIDIER, aussi propriétaire-rentier, et maire de Priay². D'autres biens, encore possédés sur les communes de Priay, Varambon, Druillat, Pont-d'Ain et Saint-Jean-le-Vieux, furent mis aux enchères publiques, en 1867³. Le cheminement des MARESTAN est jalonné d'affaires judiciaires et de saisies. En 1852 on le trouve conseiller de préfecture à Moulins dans l'allier. Il se fait appeler « de MARESTAN », mais un décret impérial met fin à ces fonctions le 24 décembre 1853.

En février 1866, il fait insérer, dans le Journal de l'Ain, plusieurs articles ventant les avantages de la « Caisse de prévoyance des familles de l'Ain ». dont il est directeur général. Cette « mutuelle » avait pour but théorique de financer le remplacement éventuel d'un fils lors des tirages au sort pour le service militaire ! MARESTAN signait alors Adolphe SAVARIN-MARESTAN et habitait au château de Poncin. Il était courant de voir naître localement ce genre de société entre gens de confiance. Mais dans ce cas qui pouvait faire confiance à ce personnage à la réputation douteuse ? Il décéda à l'Hôtel-Dieu de Lyon le 10 octobre 1870 à l'âge de 56 ans révolus. Sa veuve, rentière résidant à Dijon en 1894, était toujours poursuivie par les créanciers qui firent vendre aux enchères, le 4 novembre⁴, des biens situés sur Tossiat, Saint-Martin-du-Mont et Priay.

La Tour de Neuville passa ensuite à Balthazar Augustin HUBERT de SAINT-DIDIER qui n'apparaît sur la matrice cadastrale qu'en 1882.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, Registre des hypothèques de Bourg, Vol. 202, article 114.

2 Source : Déclarations d'acquisitions publiées au Journal de l'Ain le 10 septembre 1845, le 1^{er} juin 1846 et le 17 décembre 1847.

3 Source : Journal de l'Ain des 1^{er} et 27 février 1867.

4 Source : Journal de l'Ain du 10 octobre 1894.

LES HUBERT de SAINT-DIDIER

Balthazar Augustin HUBERT de SAINT-DIDIER est né le 19 février 1779, paroisse d'Ainay, à Lyon. Il fut nommé maire de Priay en 1813 ; maintenu jusqu'en 1831, et de 1837 à 1847 ; élu conseiller d'arrondissement de Bourg par le canton de Pont-d'Ain de 1836 à 1839. Propriétaire, il s'intéressa aux mathématiques, à la chimie, à la botanique, à la gravure et à la peinture. Il établit notamment un *Catalogue des plantes les plus remarquables du Bugey*, en 12 volumes, de 1805 à 1859, un *Itinéraire pittoresque du Bugey* en 1837, puis un *Album des vues du Bugey*¹ ; également un *Essai sur le temple antique d'Izernore, en 1837*. Marié le 7 août 1813 à Lyon, avec Claudine Marie AGNIEL de CHENELETTE, le 15 avril 1836, il s'associa avec d'autres pour créer une fabrique de sucre de betteraves à Priay². Il décéda le 16 septembre 1863 à Neuville-sur-Ain, à l'âge de 84 ans.

Son couple avait eu huit enfants dont :

César Victor HUBERT de SAINT-DIDIER, lequel eut une fille, Marie Valentine Yvonne, née à la Tour de Neuville le 3 juin 1881. Il décéda à Paris en 1893 à l'âge de 71 ans et fut inhumé à Priay, dans le caveau familial.

Puis, en exécution d'un jugement rendu le 30 août 1893, par le Tribunal civil de Bourg, la vente par licitation de la Tour de Neuville fut lancée. Elle était poursuivie à la requête de son fils, *M. Gaétan Hubert de Saint-Didier, brigadier au 26^e régiment de dragons en garnison à Dijon, agissant en sa qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de M. César-Victor Hubert de Saint-Didier, son père, qui était propriétaire rentier à Neuville-sur-Ain*. Une première annonce parut dans le Journal de l'Ain le 13 septembre 1893. Elle contenait la description suivante :

Le château est construit en pierres et a caves, rez-de-chaussée et deux étages ; au rez-de-chaussée, il y a plusieurs pièces dont une cuisine avec un fourneau, les cheminées, en pierres de taille, sont monumentales ; au premier étage, il y a neuf pièces dont une salle à manger, plusieurs chambres à coucher et une pièce destinée à servir de salon, mais non achevée ; au second étage, il y a six pièces et diverses dépendances ; tous les plafonds sont à la française. Une partie du château est de reconstruction récente, style XIII^e siècle [??].

L'entrée principale de la propriété est sur le chemin qui conduit du port de Neuville-sur-Ain au village d'en haut, une autre entrée se trouve sur la route nationale. L'entrée principale consiste en un grand portail en fer : porte de service à côté ; maison de concierge en pierres ayant rez-de-chaussée et un étage, remise et bûcher. Grand jardin potager avec treilles et nombreux arbres fruitiers.

Beaux ombrages, grandes pelouses, jet d'eau et bassins alimentés par des eaux vives ; écuries avec boxes, sellerie et remises en pierres, hangar, volière, pigeonnier, réservoirs fontaines, prés-vergers, beau bois de sapins, chênes et autres arbres dans lequel serpentent des chemins, grotte naturelle, terrasses, sources d'eau, etc.

1 Source : Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain, Dominique Saint-Pierre, M&G, 2011.

2 Voir les pages qui lui ont été consacrées.

Une première séance d'adjudication se tint à la Mairie de Pont-d'Ain, le dimanche 8 octobre 1893, par maître GARIN, avoué, et Maître JANIN, notaire à Pont-d'Ain, avec une mise à prix à 60 000 F. En l'absence d'enchérisseur une nouvelle annonce fut passée et le prix abaissé à 40 000 F pour une nouvelle séance le 5 novembre ; puis à 30 000 F pour le 29 avril 1894 ; puis à 20 000 F en août... La vente se fit alors à Monsieur Étienne GOUJON.

LES GOUJON



3- Extrait du plan cadastral de 1844 représentant la propriété et son château

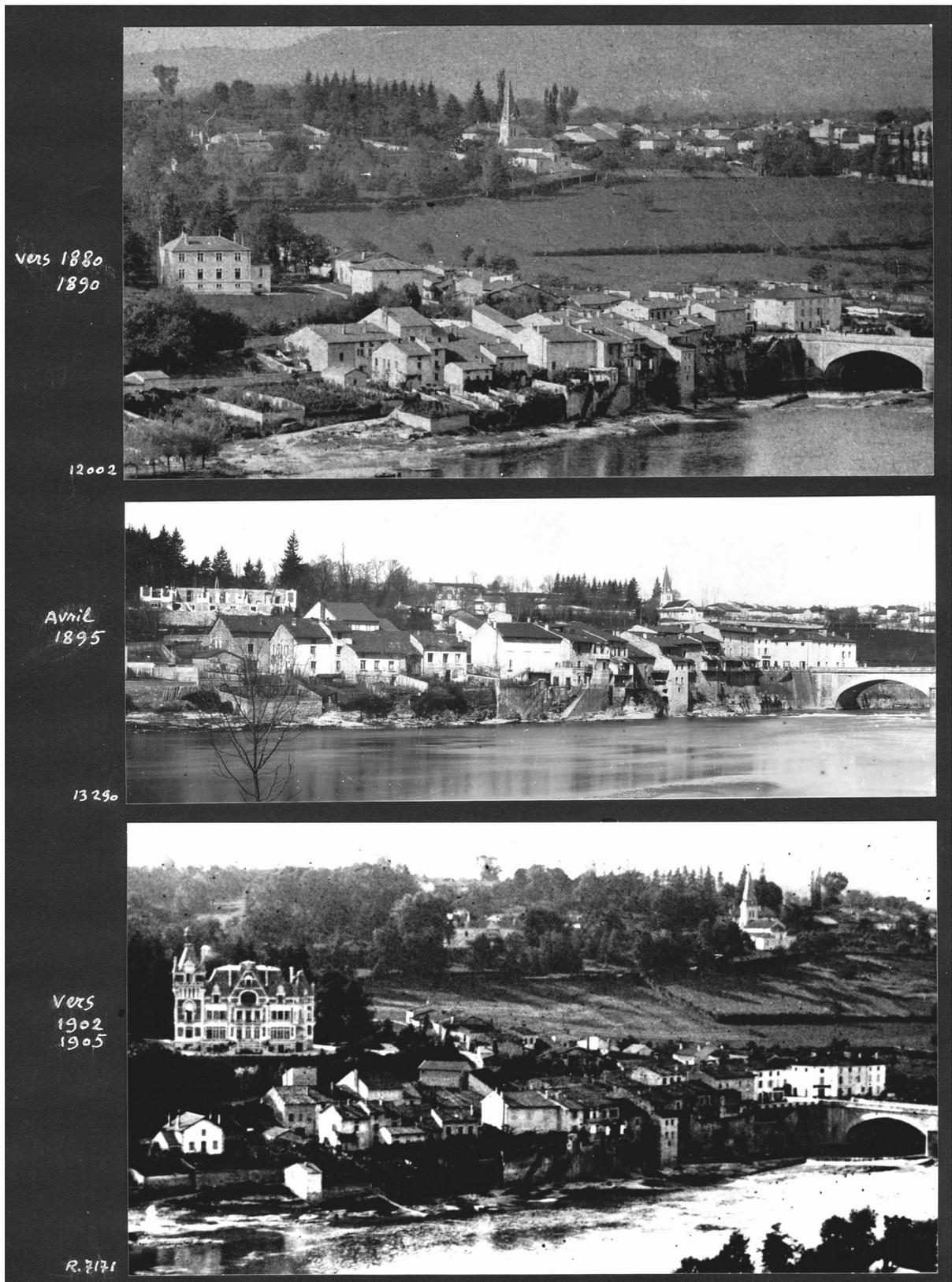
cembre 1907 à Paris.

Pierre GOUJON, son fils, eut la malchance d'être tué à l'ennemi le 25 août 1914. Un hommage lui a été rendu dans le [Bulletin municipal de Neuville en 2018](#), où une page entière lui est consacrée. Rappelons que le château de la Tour accueillit plus tard une colonie de vacances de la ville de Champigny-sur-Marne, et que cette propriété privée fut inscrite partiellement à l'[Inventaire des Monuments historiques](#) en 2006.



Étienne GOUJON, est né à Pont-de-Veyle le 28 avril 1840, docteur en médecine, il fut conseiller général de Pont-d'Ain (1883-1903), président du Conseil Général de l'Ain entre 1889 et 1892, puis sénateur de l'Ain de 1885 à 1907.

En 1896, il fit raser l'ancienne maison noble de la Tour, qu'il avait achetée à moindre coût, pour faire construire, avant 1900, sur les plans de l'architecte Tony FERRET, le château de style néogothique actuel, dont il ne profita guère puisqu'il décéda le 7 décembre 1907 à Paris.



Neuville entre 1880 et 1905-Collection Paul Derrier